

Département du Lot

Communauté d'agglomération  
du Grand Cahors



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAXOU

## 5 - ANNEXES

### 5.1 - Annexes sanitaires

#### *5.1.3 - Collecte des déchets*

PLAN LOCAL  
D'URBANISME

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

Plan Local d'Urbanisme prescrit le 22 octobre 2011

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : [contact@soletcite.com](mailto:contact@soletcite.com)

# 5.1.3

# NOTE

Cahors, le 27 Février 2013

## **OBJET : Fonctionnement de la collecte des déchets ménagers sur la commune de MAXOU**

La collecte des déchets ménagers sur la commune de MAXOU est une compétence transférée à la Communauté de Communes du Grand Cahors depuis le 01/01/2010 et par la suite à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors à compter du 01/01/2012.

La Communauté d'Agglomération se charge de la collecte des déchets jusqu'au centre de transfert situé Z.A.C. des Matalines à CATUS.

Le SYDED transporte ensuite les Ordures Ménagères non recyclables jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique de Montech, dans le Tarn et Garonne et traite sur place les Emballages Ménagers (centre de tri).

La collecte des déchets est organisée de la manière suivante :

- La collecte des ordures ménagères et emballages ménagers est réalisée sur toute la commune uniquement en points de regroupement réunissant des conteneurs pour les deux flux.  
Les conteneurs équipant ces points sont de capacité 660 et 750 litres.

La fréquence de la collecte est de :

- . 1 fois par semaine pour les ordures ménagères.
- . 1 fois par semaine pour les emballages ménagers.

Des collectes de repasse sont réalisées comme suit dans le Centre-bourg de MAXOU pour les points de regroupement importants ou « stratégiques » :

- o 2 fois par semaine pour les ordures ménagères
- o 1 fois par semaine pour les emballages ménagers

Le Service Collecte des Déchets du Grand Cahors